



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 octobre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 septembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 octobre 2003

Lotissement communal Condamine - fixation du prix des Parcelles

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard NEBAS donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.

Excusés :

-

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN

Urbanisme & Affaires Immobilières **Lotissement communal Condamine - fixation du prix des Parcelles**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Lors de sa séance du 26 juin 2000, le Conseil Municipal a adopté le principe de réalisation d'un lotissement communal rue Maurice Caillard dénommé lotissement « Condamine » et en a confié la réalisation à la SEMIE de NIORT;

Après élaboration complète du dossier, ce lotissement est composé de 2 masses divisibles d'une surface totale de 14777 m².

Le bilan financier fait ressortir un prix de revient de 10,23 €/m² H.T. sur cette opération.

Le Conseil Municipal du 28 juin 2002 a décidé de céder gratuitement une masse divisible pour la réalisation de l'opération de permis de construire groupés :

- « Magellan » confié à l'OPAC pour une surface de 4259 m² ;

Cette cession gratuite devra être compensée par une subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le bilan financier de cette opération ;
- soumettre ledit lotissement au régime de la T.V.A. ;
- fixer le prix de vente des parcelles à 10,30 €/m² H.T. ;
- décider d'attribuer une subvention d'équilibre pour compenser les cessions de parcelles pour réalisation de logements sociaux à hauteur du prix de cession Hors Taxe soit : 43 867,70 € H.T. Le montant exact sera déterminé à la clôture de l'opération
- autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer :
 - . tous documents d'urbanisme relatifs à ce lotissement,
 - . les actes notariés à intervenir qui seront reçus par Maître DENIS Notaire à NIORT.

Les recettes et les dépenses seront affectées comme suit :

- Budget Annexe lotissement Antes

Recettes :

- . cession des parcelles : fonction 70 – compte 7015
- . subvention exceptionnelle : fonction 70 – compte 774

- Budget Principal

Dépenses :

- . Fonction 722 – sous fonction 8241 – compte 6748

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41
Contre : 0

Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)